



DEMANDE D'AIDES À L'AUTONOMIE À DOMICILE POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Selon l'organisme compétent identifié dans le point 4 de la demande (page 7 du Cerfa n° 16301*01), votre formulaire est à transmettre de la manière suivante :

1. Pour la prestation d'assurance retraite (régime général ou Fonction publique d'État)

Par voie postale : CARSAT RHÔNE-ALPES
Direction de l'action sociale
Département Autonomie
69436 LYON Cedex 03

2. Pour la prestation MSA (régime agricole)

Par voie postale : MSA ARDÈCHE DRÔME LOIRE
43 avenue Albert Raimond
BP 80051
42275 SAINT-PRIEST-EN-JAREZ CEDEX

3. Pour l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Par voie postale : DÉPARTEMENT DE LA LOIRE
Maison Loire Autonomie
2 rue Charles de Gaulle
42022 SAINT-ÉTIENNE

Pour déposer : MLA MONTBRISON : 53 rue de la République - 42600 Montbrison
MLA ROANNE : 31-33 rue Alexandre Raffin - 42300 Roanne
MLA SAINT-CHAMOND : 17 bis boulevard Waldeck Rousseau - 42400 Saint-Chamond
MLA SAINT-ÉTIENNE : 23 rue d'Arcole - 42000 Saint-Étienne

Merci de ne pas agraffer les documents lors du dépôt de la demande.